

SAVIGNAC SUR LEYZE

LE QUARTIER DE « AU VILLAGE »

L'orientation d'aménagement n°38 définit l'aménagement du quartier de «Au Village ». Les principes d'aménagement pour l'OAP n°38 sont les suivants :

- La réalisation se fera dans le cadre d'un projet d'ensemble.
- Le village de Savignac a la particularité d'être urbanisé le long des routes d'accès et de laisser en son coeur un espace important entouré de constructions. Celui-ci représente le potentiel de développement de la commune.
Les pentes convergent vers un fossé planté qui se situe au milieu du futur quartier.
L'enjeu de l'aménagement est de relier ces nouveaux terrains constructibles avec la rue principale du village. C'est pourquoi les amorces de chemins sont des emplacements réservés et seront le point de démarrage des rues qui vont irriguées les parcelles constructibles.
Une liaison piétonne traverse le quartier d'ouest en est et les abords du fossé mère seront d'usage piétonnier.
- Ces voies sont essentielles pour pouvoir desservir les différents lots. De part et d'autre de la chaussée des trottoirs ou bien des bas côtés enherbés seront réalisés dont au moins un trottoir sera accessible aux handicapés, conformément à la loi, avec un stationnement longitudinal plantés. Les arbres existants seront conservés dans la mesure du possible en fonctions des contraintes du projet. Les voies pourront être à sens unique



Réseaux



à titre d'exemple



Légende

- ↳ Liaison structurante à cours ou long terme
- ↳ Liaison interne à un quartier
- ↳ Liaison piétonne
- ↳ Espace public (place, placette...)
- ↳ Espace public parc , terrain libre
- ↳ Point de vue
- ↳ Alignement d'arbres
- ↳ Haies
- ↳ Espaces Boisés Classés
- ↳ Ub
- ↳ AU
- ↳ AU
- ↳ Emplacement réservé
- ↳ Simulation a titre d'exemple d'un projet de maisons dans une parcelle

- EDF
-extension
- Eaux
- raccordable
- Accès
- Assainissement
- Zone en assainissement collectif